

AVIS N° 242 - 2024 / BRVM / DG

Fractionnement d'actions Valeur théorique

SOLIBRA CI

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) porte à la connaissance du public et des intervenants du marché, conformément au communiqué de l'Emetteur en date du 11 septembre 2024, que l'opération de fractionnement de titres de la SOLIBRA CI se déroulera selon les modalités suivantes :

- le rapport de fractionnement est de dix (10) actions nouvelles pour une (1) action ancienne ;
- la valeur nominale de l'action passera de 2 500 FCFA à 250 FCFA ;
- le nombre d'actions composant le capital de la société passera de 1 646 084 à 16 460 840.

La valeur théorique de l'action fractionnée, à la clôture de la séance de bourse du vendredi 27 septembre 2024, est de 10 215 FCFA. La prochaine cotation du titre SOLIBRA CI (symbole : SLBC) est prévue le lundi 30 septembre 2024, selon les modalités ci-après :

- Cours de référence : 10 215 FCFA ;
- Écart maximum du cours : [9 450 FCFA ; 10 980 FCFA].

Par conséquent, tous les ordres de bourse, sur l'action SOLIBRA CI, en attente dans le système de négociation à cette date seront annulés.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chacun des pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 27 septembre 2024

Le Directeur Général


Dr. Edoh Kossi AMENOUNVE



X 5